



EXAMENS 2^{ème} SESSION (Rattrapages)

Semestres 1, 3, 5, 7

ATTENTION

1) Les listes des étudiants « autorisés à composer » ne tiennent pas compte de la compensation qui ne pourra être effective qu'après les résultats des délibérations :

DROIT :

L1	24 mai 2017 (14h)
L2	23 mai (9h)
L3	23 mai 2017 (14h)
M1	16 mai 2017 (14h)

SCIENCE POLITIQUE :

23 mai 2017 (14h)

Il appartiendra à chaque « étudiant autorisé à composer » de bien vérifier l'affichage des résultats. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter le service de la scolarité aux heures d'ouverture.

2) La nature de certaines épreuves écrites peuvent être modifiées et devenir orales. Les modifications interviendront après les délibérations. Veillez donc à bien vérifier les plannings d'examens après l'affichage des résultats (via panneaux d'affichages et/ou site web de la faculté)

3) Une délibération unique au mois de juillet aura lieu à l'issue des examens de rattrapages (1er et 2ème semestre).